

# AVIS DE CONCERTATION

SECTEUR « SEINE-LIBERTÉ »  
DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU  
DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

La procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Clichy-la-Garenne pour l'opération d'aménagement du secteur « Seine-Liberté » a été engagée par arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine le 20 avril 2021.

Ce projet justifie le recours à une procédure de déclaration de projet au titre de l'article L.300-6 du Code de l'urbanisme, au regard de l'intérêt général qui s'attache à la construction de logements dans ce secteur, et emportera mise en compatibilité du PLU de Clichy-la-Garenne au titre des articles L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme, compte-tenu que les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation de ce projet. En effet, la programmation envisagée pour le projet l'opération d'aménagement « ZAC Seine-Liberté » est :

- Environ 1 250 logements, soit 80 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée au logement ;
- Environ 7 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et d'activités ;
- 24 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts ;
- Un groupe scolaire d'environ 7 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher abritant 18 classes, un centre de loisirs et un gymnase.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-13 du Code de l'Urbanisme, cette procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Clichy-la-Garenne doit faire l'objet d'une évaluation environnementale qui sera soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France (MRAe).

Cette procédure doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La délibération n°2023/S02/022 en date du 23 mars 2023 a précisé les objectifs poursuivis et prescrit les modalités de la concertation conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont les suivants :

- Sensibiliser les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées aux enjeux urbains et aux projets d'aménagement identifiés et à leurs impacts sur le territoire de la commune,
- Les informer de l'objet et du contenu du PLU afin qu'ils puissent s'approprier le document d'urbanisme et être en mesure d'évaluer le rôle qu'ils peuvent avoir en matière d'aménagement et de cadre de vie,
- Recueillir les contributions et avis du public.

La concertation se déroulera **du 20 novembre au 20 décembre 2023 inclus**.

Elle a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Clichy-la-Garenne.

Le dossier de concertation sera mis à la disposition du public, sur support papier pendant toute la durée de la procédure :

- A la mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix – 92 300 GENNEVILLIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur les sites internet :

- De la Ville de Clichy : <https://www.ville-clichy.fr/>
- De l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine : <https://www.bouclenorddeseine.fr/>
- Sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-seine-liberte>

Pendant la durée de la concertation, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre papier et le registre dématérialisé sur le site internet dédié (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-seine-liberte>).

À compter de l'ouverture de la concertation, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés ou des questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre – 92110 CLICHY - 01 47 15 33 82 ou à l'adresse mail : [urbanisme@ville-clichy.fr](mailto:urbanisme@ville-clichy.fr), en précisant l'objet « DP Seine-Liberté PLU Clichy ».